

AMCRA



AMELIORONS LA SANTE, DIMINUONS LES RESISTANCES

AUTOREGULATION DANS LE SECTEUR DES BOVINS LAITIERS :

RECOMMANDATIONS POUR UNE UTILISATION RATIONNELLE ET DURABLE DES ANTIBIOTIQUES

AMCRA ASBL
Salisburylaan 133
B-9820 Merelbeke



L'asbl AMCRA a pour objectif de se positionner comme centre de connaissances pour tout ce qui concerne l'usage et les résistances bactériennes chez les animaux. La mission de l'AMCRA consiste à collecter et à analyser toutes les données concernant l'usage et la résistance aux antimicrobiens chez les animaux en Belgique. Sur cette base, nous souhaitons communiquer, sensibiliser et conseiller de manière neutre et objective, en vue de préserver la santé publique, la santé animale et le bien-être des animaux, et afin de mettre en place une politique d'utilisation des antibiotiques durable en Belgique. L'asbl AMCRA est opérationnelle depuis le 2 janvier 2012 et formule des avis visant à parvenir à un usage rationnel des produits antimicrobiens en médecine vétérinaire en Belgique.

L'AMCRA est soutenue et financée par les partenaires suivants:

- Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)
- Agence fédérale pour les médicaments et les produits de santé (AFMPS)
- Belgian Antibiotic Policy Coordination Committee (BAPCOC)
- Association générale de l'industrie du médicament (pharma.be)
- Agrofront : 'Boerenbond' (BB), 'Algemeen Boerensyndicaat' (ABS) et la 'Fédération Wallonne de l'Agriculture' (FWA)
- Association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux (APFACA)
- Conseil régional néerlandophone de l'Ordre des vétérinaires (NGROD)
- Faculté de médecine vétérinaire, Université de Gand (UGent)
- Faculté de médecine vétérinaire, Université de Liège (ULg)

Pour mener à bien la mission de l'AMCRA, une série d'objectifs stratégiques sont définis chaque année.

Depuis mai 2012, les stakeholders concernés par le secteur des bovins laitiers ont notamment œuvré à formuler une série de mesures d'autorégulation concrètes pour parvenir à une baisse de la consommation de produits antibactériens. Ces mesures peuvent se situer à différents niveaux: production et commercialisation, exercice de la médecine vétérinaire par le vétérinaire, éleveur de bovins laitiers, ...

Durant le quatrième trimestre, une ébauche de rapport a été diffusée, afin que toutes les parties concernées puissent en vérifier la faisabilité et la mise en œuvre à court terme.

Le rapport final a été approuvé par le Conseil d'administration du 21/11/2012.

Disclaimer : Les recommandations rédigées par le centre de connaissances AMCRA sont seulement des conseils et ne peuvent être contraignants d'un point de vue juridique. L'ASBL AMCRA ne peut garantir que cette information est juste en tout temps, complète ou retravaillée, et ne peut non plus être tenue responsable des dommages directs ou indirects qui résulteraient des conseils donnés. L'information mise à disposition est de nature générale et n'est pas adaptée aux circonstances spécifiques. L'ASBL AMCRA n'est pas responsable pour les pages d'organisations externes auxquelles il a été renvoyé. Vous avez le droit de consulter les informations dans les conseils, de les télécharger pour usage personnel seulement et de les reproduire, à condition d'y reproduire la source.

Autorégulation dans le secteur des bovins laitiers : recommandations pour une utilisation rationnelle et durable des antibiotiques

I. CONTEXTE

L'AMCRA a pour but de se positionner comme centre de connaissances pour tout ce qui concerne l'utilisation des antibiotiques et la résistance à l'égard de ceux-ci chez les animaux. La mission de l'AMCRA consiste à collecter et à analyser toutes les données relatives à l'utilisation d'antimicrobiens et aux résistances bactériennes chez les animaux en Belgique. À cet effet, l'AMCRA fonctionne d'une manière neutre et objective par la communication, la sensibilisation et le conseil afin de préserver la santé publique, la santé animale et le bien-être des animaux ainsi que pour parvenir à une politique durable en matière d'antibiothérapie en Belgique. L'AMCRA formule des avis en vue de parvenir à une diminution rationnelle de l'usage des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire en Belgique.

Note :

Par antibiotiques et agents antimicrobiens, on entend aussi bien les antibiotiques naturels que la chimiothérapie antibactérienne.

II. RÉSUMÉ

Ce rapport de synthèse met en avant un certain nombre de mesures concrètes d'autorégulation dans le secteur des bovins laitiers en vue de parvenir à une réduction de l'utilisation des agents antimicrobiens (AM).

Ces mesures ont pour but de réduire le plus possible l'utilisation des AM, et peuvent se situer à différents niveaux : production et commercialisation, exercice de la médecine vétérinaire par le vétérinaire, éleveur de bovins laitiers,... Cependant, ces mesures ont souvent des conséquences sur plusieurs de ces niveaux en même temps. Les mesures citées dans ce rapport exercent directement ou indirectement une influence sur la gestion rationnelle et prudente des AM.

Concrètement, les mesures d'autorégulation suivantes sont proposées par le secteur :

1. Collecter les données relatives à l'utilisation des AM afin de réaliser un 'benchmarking' des éleveurs de bovins laitiers et des vétérinaires ;

2. Recommander de ne pas nourrir les veaux avec du lait à risque (= lait d'animaux traités aux AM) ;
3. Employer à titre exceptionnel les quinolones et les céphalosporines de 3^e- 4^e génération lors des traitements de groupe et des traitements systématiques ;
4. Appliquer sur une base fondée le tarissement au moyen des AM ;
5. Appliquer le traitement hors lactation sélectif au tarissement, chaque fois que possible ;
6. Pas de traitement des mammites au moyen des AM non enregistrés pour un usage intramammaire ;
7. Former les vétérinaires et les éleveurs de bovins laitiers ;
8. Favoriser une bonne circulation des informations relatives aux résultats d'analyse des résidus présents dans le lait de tank ;

Outre les propositions concrètes énumérées ci-dessus, des recommandations sont également formulées en ce qui concerne la recherche scientifique et les laboratoires, ainsi que des remarques complémentaires et des suggestions qui ont été avancées au cours des réunions du groupe de travail 'bovins laitiers'.

III. MESURES D'AUTORÉGULATION

Concernant l'enregistrement de l'utilisation des AM :

1. Collecter les données relatives à l'utilisation des AM afin de réaliser un 'benchmarking' des éleveurs de bovins laitiers et des vétérinaires

L'éleveur de bovins laitiers doit pouvoir se situer par rapport à ses confrères en ce qui concerne son utilisation des AM. Un bon système de collecte de données (son organisation est abordée au sein du groupe de travail 'collecte de données' de l'AMCRA), permettant de mesurer l'utilisation des AM au niveau de l'exploitation et par catégorie animale, devrait permettre la réalisation d'un tel 'benchmarking'. Il est important d'attirer l'attention des grands utilisateurs des AM à ce sujet. Tant l'éleveur que le vétérinaire feront l'objet de ce 'benchmarking'.

Concernant l'utilisation des AM :

2. Recommander de ne pas nourrir les veaux avec du lait à risque (= lait d'animaux traités aux AM)

Lorsque du lait à risque est donné aux veaux, l'ensemble du microbiote intestinal de ces animaux se retrouve exposé aux AM, ce qui peut contribuer à la sélection et à la dispersion de bactéries résistantes. C'est la raison pour laquelle il est recommandé de ne pas nourrir les veaux avec du lait à risque. Cette mesure doit être évaluée sur base d'études scientifiques.

Note :

En ce qui concerne le mode d'administration des AM, le principe suivant doit être appliqué : usage local > usage parentéral > usage oral (l'usage local doit être préféré à l'usage parentéral, et l'usage parentéral doit être préféré à l'usage oral). L'usage des AM par voie orale doit être évité autant que possible, car on suppose que ce mode d'administration entraîne une forte pression de sélection-résistance sur les microbiotes normaux du système digestif.

Référence :

Duse, A.; Emanuelson, U.; Ericsson Unnerstad, H.; Persson, Y.; Persson Waller, K.; Bengtsson, B. Using milk from cows on antimicrobial therapy as feed for calves: a potential risk for selection of resistant bacteria? Poster International Symposium on Veterinary Epidemiology and Economics (ISVEE) 13 – 2012, Maastricht, the Netherlands.

3. Employer à titre exceptionnel les quinolones et les céphalosporines de 3^e- 4^e génération lors des traitements de groupe et des traitements systématiques

Les quinolones et les céphalosporines de 3^e-4^e génération ne sont en principe plus utilisées pour les traitements de groupe ou les traitements systématiques des animaux domestiques agricoles. Leur utilisation est encore permise uniquement lorsqu'une analyse de laboratoire préalable en a démontré la nécessité, ou si des résultats historiques ont déjà prouvé qu'il n'existe pas d'autre antibiotique enregistré efficace pour cette indication. Leur utilisation se limite par conséquent au traitement d'affections cliniques qui n'ont pas réagi suffisamment, ou dont on peut prévoir, sur base documentaire, qu'elles ne réagiront pas suffisamment.

Cette restriction ne peut toutefois servir à justifier une utilisation non responsable d'autres classes d'antibiotiques. Les autres classes d'antibiotiques doivent également faire l'objet d'un usage rationnel.

Note 1 :

Pour des bovins laitiers, l'utilisation d'un traitement antibiotique hors lactation, spécifique chez toutes les vaches au tarissement au cours d'une année donnée, constitue un exemple de traitement systématique.

Note 2 :

Pour des bovins laitiers, le traitement simultané de tout un groupe de veaux atteints de problèmes respiratoires par exemple, constitue un exemple de traitement de groupe.

Note 3 :

Lorsque des résultats historiques ou des documents indiquent que l'utilisation d'AM appartenant aux classes précitées (quinolones et céphalosporines de 3^e-4^e génération) constituent le choix thérapeutique optimal, et qu'il n'existe pas d'autres antibiotiques enregistrés efficaces pour cette indication, ces résultats ou documents doivent dater de maximum un an au moment de la mise en œuvre de ces substances.

Dans le prolongement de la mesure n°3, le groupe de travail 'bovins laitiers' propose les deux mesures suivantes.

4. Appliquer sur une base fondée le tarissement au moyen des AM

Le tarissement des vaches au moyen des AM poursuit deux objectifs :

1. la guérison d'une infection existante,
2. la protection à l'encontre de nouvelles infections.

Ceci implique que, si une vache n'est pas infectée, seul le deuxième objectif doit être rempli : l'animal doit uniquement être protégé à l'encontre de nouvelles infections. Dans ce cas, le traitement hors lactation au tarissement peut se faire sans AM, à condition de respecter certaines conditions ou critères de sélection au niveau de l'exploitation et de l'animal. Ce traitement hors lactation sélectif au tarissement est davantage détaillé au point 5.

Dans les exploitations où les conditions ne permettent pas un traitement hors lactation sélectif au tarissement sans utilisation des AM, le traitement hors lactation systématique au moyen des AM doit toujours être appuyé et motivé par une analyse bactériologique et une détermination de la sensibilité antimicrobienne (les résultats historiques doivent dater de maximum un an). L'éleveur peut choisir, en concertation avec le vétérinaire de l'exploitation, de quelle manière le faire. Une liste de sélection pourrait être élaborée à cet effet via une concertation interprofessionnelle avec le secteur laitier.

5. Appliquer le traitement hors lactation sélectif au tarissement, chaque fois que possible

Le tarissement sélectif consiste, au niveau de l'exploitation, à ne pas traiter avec des AM lors du tarissement des vaches laitières toutes les vaches mais plutôt utiliser chez certaines d'entre elles au tarissement soit aucun traitement ou des substances non antibiotiques, telles que des 'obturateurs internes du canal du trayon'. Le tarissement sans AM, ou uniquement à l'aide 'd'obturateurs internes du canal du trayon', de certaines vaches de certaines exploitations avec un suivi strict pourrait rapidement mener à une réduction de l'utilisation d'antibiotiques.

Pour éviter un nouveau traitement et donc une souffrance inutile de l'animal en lactation après le vêlage, le traitement hors lactation sélectif au tarissement ne peut être appliqué que dans les exploitations qui présentent une bonne santé mammaire, qui exercent une gestion (de l'hygiène) optimale et qui enregistrent les données de leur production laitière. Il est en effet essentiel que dans les exploitations qui procèdent au tarissement sélectif, la santé mammaire puisse également faire l'objet d'un bon suivi.

Dans tous les cas, le choix du traitement AM hors lactation lors du tarissement doit toujours être motivé (sur base d'une analyse bactériologique et d'une détermination de la sensibilité antimicrobienne ; les résultats historiques doivent dater de maximum un an).

Note 1 :

Des recherches scientifiques menées au Royaume-Uni ont déjà démontré que le tarissement uniquement à l'aide 'd'obturateurs internes du canal du trayon' ne nuit pas à la santé mammaire (Huxley et al., 2002; Bhutto et al., 2011). Il est recommandé que le traitement hors lactation sélectif au tarissement des vaches fasse encore l'objet d'une évaluation et d'une légitimation scientifiques

(éventuellement au moyen d'essais sur le terrain). Plusieurs exploitations pilotes sélectionnées pourraient prendre part à ce projet (voir plus loin : critères de sélection).

Références :

Huxley, J. N.; Green, M. J.; Green, L. E.; Bradley, A. J. (2002). Evaluation of the efficacy of an internal teat sealer during the dry period. *Journal of Dairy Science* 85, 551-561.

Bhutto, A. L.; Murray, R. D.; Woldehiwet, Z. (2011). The effect of dry cow therapy and internal teat-sealant on intra-mammary infections during subsequent lactation. *Research in Veterinary Science* 90, 316-320.

Note 2 :

Les critères de sélection au niveau de l'exploitation et au niveau de l'animal (et d'une combinaison des deux) pour pouvoir pratiquer le tarissement sélectif sans utilisation des AM, peuvent être par exemple :

Au niveau de l'exploitation :

- le nombre moyen de cellules du lait de tank : < 150.000

Au niveau de la vache :

- le nombre de cellules chez l'animal individuel
 - < 150.000 durant l'ensemble de la période de lactation précédente
 - au niveau du quartier < 100.000 peu de temps avant le tarissement (maximum 7 jours avant le tarissement) ;
- la santé mammaire individuelle : la vache ne peut pas avoir eu de mammites cliniques durant toute la période de lactation précédente ;
- le résultat de l'analyse bactériologique : au niveau du quartier, absence d'agents pathogènes mammaires peu de temps avant le tarissement (maximum 7 jours avant le tarissement).

Conclusion à propos des mesures d'autorégulation 4 et 5 :

- La thérapie antimicrobienne systématique au moment du tarissement doit toujours être motivée par une analyse bactériologique et une détermination de la sensibilité antimicrobienne. La mise en œuvre facultative d'un tarisseur antimicrobien sans l'indication que ce produit constitue le choix thérapeutique (et préventif) optimal (sur base de l'analyse bactériologique et de la détermination de la sensibilité antimicrobienne ; les résultats historiques doivent dater de maximum 1 an), est exclue. La manière dont doit être étayée la thérapie antimicrobienne dans les exploitations où une thérapie antimicrobienne au moment du tarissement est systématiquement appliquée, pourrait être choisie dans une liste avec les options possibles, qui serait mise au point en concertation avec le secteur laitier.
- Dans les exploitations qui présentent une bonne santé mammaire et qui répondent à certains critères, le traitement hors lactation sélectif au tarissement peut être pratiqué. L'application non systématique d'une préparation antimicrobienne au moment du tarissement dans ces exploitations doit être motivée (sur base d'une analyse bactériologique et d'une détermination de la sensibilité antimicrobienne ; les résultats historiques doivent dater de maximum un an).

- De manière générale, une bonne gestion du tarissement revêt une importance cruciale.
- Le vétérinaire de l'exploitation est la personne-clé en vue d'une utilisation réfléchie des AM au niveau de l'exploitation, il assure la surveillance de l'utilisation des AM.

6. Pas de traitement des mammites au moyen des AM non enregistrés pour un usage intramammaire

Il n'est pas autorisé de traiter les mammites au moyen des AM non enregistrés pour usage intramammaire. Le groupe de travail 'bovins laitiers' est unanime à ce sujet. Une communication claire et motivée sur le sujet est indispensable.

7. Former les vétérinaires et les éleveurs de bovins laitiers

7.1. Former les vétérinaires

Les formations pourraient être encouragées via les circuits de formation déjà existants. Une formation continue ou un recyclage du vétérinaire de l'exploitation est recommandé, de manière à ce qu'il puisse transmettre à l'éleveur les connaissances ainsi acquises, dans le cadre d'une guidance d'exploitation revalorisée.

Ce recyclage peut porter sur la biosécurité, l'infrastructure et le climat d'étable, la prévention des maladies et infections telles que la mammite, le dépistage des substances bactériostatiques, l'échantillonnage, le transport d'échantillons, le diagnostic, mais aussi sur la gestion correcte et prudente des AM, la sélection et la dispersion de l'antibiorésistance, l'élaboration d'un plan de santé animale ou d'un plan de traitement, etc.

Un syllabus et un certificat de participation devront être prévus. Le contenu pratique de ce recyclage devra être précisé de concert dans un futur proche.

Dans le cadre du 'benchmarking' réalisé sur base du système de collecte de données, les vétérinaires qui délivrent une grande quantité d'antimicrobiens devront être contraints de suivre une formation supplémentaire (= mesure d'autocorrection).

7.2. Former les éleveurs de bovins laitiers

Comme mentionné au point 7.1, le vétérinaire de l'exploitation est un acteur-clé dans le transfert de connaissances à l'éleveur. Le recyclage du vétérinaire de l'exploitation et la transmission de ses connaissances ainsi acquises à l'éleveur, représente en outre un bénéfice pour la conduite de l'exploitation.

Les formations peuvent être encouragées via les circuits de formation déjà existants (p.ex. module de formations proposé en collaboration avec le *Centre National pour la Formation des Agriculteurs*). Il est important que le vétérinaire garde un œil sur l'offre de formations et que cette offre fasse l'objet d'une concertation. Il est vivement recommandé à tous les éleveurs de bovins laitiers de suivre une formation/un recyclage.

Dans le cadre du 'benchmarking' réalisé sur base du système de collecte de données, les éleveurs de bovins laitiers qui utilisent beaucoup d'antimicrobiens devront être contraints de suivre une formation supplémentaire (= mesure d'autocorrection).

8. Favoriser une bonne circulation des informations relatives aux résultats d'analyse des résidus présents dans le lait de tank

Depuis le 1^{er} septembre 2012, le 'Melkcontrolecentrum' (MCC) et le 'Comité du Lait' appliquent un nouveau test de dépistage (Delvotest T), qui est plus sensible pour la détection de différentes classes d'antibiotiques que le test COPAN actuel. En cas de dépistage positif, un nouveau système de suivi est lancé pour déterminer s'il s'agit d'antibiotiques bêta-lactames, de sulfamides, de tétracyclines, d'aminoglycosides, de tylosine ou de quinolones.

Pour le producteur laitier, une intervention obligatoire de l'agent de terrain de la laiterie, accompagné ou non d'un conseiller du MCC ou du Comité du Lait, est actuellement déjà prévue (cf. procédure '*Règles d'application en cas de résultat 'Qualité' non conforme*') en cas de test positif aux substances bactériostatiques.

Le groupe de travail 'bovins laitiers' souhaite que le vétérinaire de l'exploitation concernée soit également informé des résultats, en plus de l'éleveur. Ce vétérinaire peut être averti (par MCC ou le Comité du Lait) (par e-mail ou par téléphone) qu'une visite de l'exploitation va avoir lieu, sans toutefois le contraindre à être présent lors de cette visite. Une communication devra également avoir lieu à l'égard des vétérinaires-praticiens si des valeurs inférieures au seuil de pénalisation sont détectées lors du screening. C'est actuellement déjà le cas pour la laiterie et l'éleveur.

IV. RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les membres du groupe de travail 'bovins laitiers' insistent sur l'importance d'investir dans la recherche et le développement dans les domaines suivants :

- diagnostic (rapide)
- alternatives aux AM, telles que vaccins,...
- surveillance et monitoring de l'antibiorésistance
- étudier quel impact potentiel peut avoir l'administration de lait contenant des antibiotiques aux veaux sur la sélection et la dispersion des résistances
- étayer et évaluer scientifiquement la thérapie sélective de tarissement.

V. RECOMMANDATIONS AUX LABORATOIRES

Il est recommandé d'harmoniser les déterminations de sensibilité antimicrobienne (= détermination de la sensibilité ou de la résistance de souches bactériennes à l'égard de substances antimicrobiennes). Des méthodes qualitatives (l'antibiogramme classique par diffusion en milieu gélosé) ou plutôt quantitatives (telles que la dilution en milieu gélosé, la dilution en bouillon, l'E-test) peuvent être utilisées à cet effet. Vu les différentes manières

dont sont effectuées les déterminations, la comparaison des résultats entre laboratoires s'avère parfois problématique. Plusieurs laboratoires belges ont toutefois déjà harmonisé leurs déterminations (travail réalisé par Bapcoc). Un élargissement à tous les laboratoires belges qui réalisent des antibiogrammes dans le domaine vétérinaire serait souhaitable. Un système de contrôle de la qualité pourrait être mis en place. Un système de monitoring et de surveillance des agents pathogènes animaux et des commensaux devrait idéalement pouvoir être consulté par les vétérinaires dans chaque région. Les laboratoires vétérinaires pourraient rejoindre ce système. La coordination et le support pourraient être assurés par le Laboratoire National de Référence pour la résistance antimicrobienne des germes zoonotiques.

VI. QUELQUES REMARQUES ET SUGGESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Cette partie comporte un certain nombre de remarques supplémentaires qui ont été soulevées au sein du groupe de travail 'bovins laitiers', la plupart d'entre elles pouvant contribuer indirectement à un usage rationnel des AM et à une réduction de la sélection et de la dispersion de la résistance antimicrobienne. Des suggestions sont également faites, qui ne seront réalisables que moyennant une adaptation de la réglementation existante et/ou le soutien des autorités ou des systèmes de qualité.

1. L'importance primordiale d'une guidance vétérinaire de qualité

Le groupe de travail 'bovins laitiers' a conscience de la nécessité d'une guidance vétérinaire de qualité et estime primordial de revaloriser celle-ci. Plusieurs mesures d'autorégulation proposées dans ce rapport y contribuent, telles que le fait d'impliquer le vétérinaire de l'exploitation dans l'analyse des résidus du lait de tank et dans le processus de tarissement (sur une base fondée au moyen d'AM, ou tarissement sélectif).

Pour chaque exploitation, un plan de traitement ou un plan de santé animale spécifique à l'exploitation devrait être mis en place par le vétérinaire d'exploitation (en charge de la guidance) pour les affections les plus fréquentes (dans un premier temps, il est préférable de se focaliser sur les mammites vu que les AM utilisés dans les exploitations laitières visent principalement cette maladie), dans lequel seront notamment conservés les résultats de l'analyse bactériologique et des antibiogrammes. Ce plan pourra constituer une aide pour établir un arbre de décision pour le traitement éventuel d'une affection et le choix des AM (selon le 'guide sanitaire pour entreprises – directives relatives à l'usage des produits antibactériens, par indication'). Les résultats d'analyse de l'eau d'abreuvement, les résultats des hygiénogrammes, des contrôles du lait, des analyses de résidus, etc. peuvent également être conservés dans le cadre de cette surveillance afin de favoriser la transparence (le vétérinaire de l'exploitation doit disposer d'un aperçu complet de l'exploitation, permettant ainsi une surveillance continue).

Ce plan comporte aussi des points d'action concrets pour l'éleveur (p.ex. vaccination, mesures préventives à l'égard des maladies,...). Le vétérinaire de l'exploitation doit autant que possible prévenir la survenue de maladies en encourageant la vaccination préventive et l'instauration de mesures préventives et de mesures de biosécurité dans la conduite de l'exploitation, et s'assurer que ces mesures sont respectées. L'éleveur doit prendre ses

responsabilités pour mettre en œuvre dans son exploitation les points d'action fixés en concertation avec le vétérinaire de l'exploitation. Le fait de se focaliser sur les changements à mener au niveau de la conduite de l'exploitation/l'hébergement contribuera à une meilleure santé du cheptel et par conséquent à une réduction de l'utilisation des AM.

Le plan pourrait être évalué lors de la visite bimestrielle de l'exploitation et pourrait être rectifié notamment sur base des données cliniques et analyses de laboratoire. L'efficacité des vaccinations et autres traitements peut également être contrôlée dans le cadre de cette évaluation.

L'élaboration pratique d'un plan de traitement ou d'un plan de santé animale pourrait éventuellement être abordée dans le cadre du recyclage du vétérinaire.

Vu que plusieurs études mettent en avant l'importance de la BVD (la diarrhée virale bovine) dans la santé globale d'un cheptel, il est absolument prioritaire de mettre en œuvre une lutte obligatoire contre la BVD, en concertation avec l'ensemble du secteur bovin. Le vétérinaire de l'exploitation joue ici un rôle essentiel et doit convenir avec l'éleveur d'une approche spécifique à l'exploitation.

2. Quelques remarques à propos de l'organisation du système de collecte de données et du 'benchmarking'

Le groupe de travail 'bovins laitiers' est d'avis que le système de collecte de données doit être organisé de façon suffisamment solide, et ce de façon réaliste pour chaque secteur animal.

Il est essentiel qu'à l'aide du benchmarking, les grands fournisseurs et les grands utilisateurs d'AM puissent être identifiés et par la suite encadrés à l'aide de mesures en vue d'une rationalisation et d'une réduction de l'usage d'AM. Les facteurs éventuellement à l'origine d'une consommation trop élevée d'antibiotiques au niveau de l'exploitation doivent dans un premier temps être examinés conjointement avec le vétérinaire de l'exploitation et, si cela ne génère pas de meilleurs résultats à terme, éventuellement avec une 'tierce partie'.

3. Relier l'enregistrement des médicaments vétérinaires à l'enregistrement des maladies animales (données sur la santé animale)

Le groupe de travail recommande à terme de relier l'enregistrement des médicaments vétérinaires à l'enregistrement obligatoire des maladies animales (données sur la santé animale).

L'avis adressé aux pouvoirs publics à propos de la collecte de données mentionne qu'il faudrait enregistrer dans le système central de collecte de données l'indication qui a donné lieu à l'administration des AM. Le but à terme est que les résultats de laboratoire parviennent également dans le système central de collecte de données via des liaisons XML.

4. Discussion à propos d'une fixation des prix des AM :

L'avantage d'instaurer des prix publics fixes pour les AM mis sur le marché est que cela permettrait de faire jouer une concurrence sur base de la guidance vétérinaire et des connaissances, plutôt que sur base du prix des AM. De cette manière, on accentue la nécessité de développer davantage les compétences du vétérinaire de l'exploitation. La relation 1/1 entre le vétérinaire et l'éleveur pourrait également être stimulée par l'instauration d'un prix fixe. Un prix élevé pourrait également avoir un effet dissuasif sur l'utilisation d'AM.

Cela doit pouvoir faire l'objet de discussions au niveau européen. Il faut toutefois éviter en tout temps l'apparition de circuits illégaux des AM.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Ce rapport a été rédigé de manière concertée par les différents membres du groupe de travail 'bovins laitiers', le président de ce groupe de travail et le staff permanent de l'AMCRA. Le Conseil d'Administration et le Staff de l'AMCRA tiennent à remercier Monsieur Sarne De Vlieghe, président du groupe de travail, ainsi que tous les membres pour leur collaboration et leur contribution constructive.

Président

Sarne De Vlieghe (Président du groupe de travail 'bovins laitiers') : Université de Gand, Faculté de Médecine vétérinaire, Département d'Obstétrique, Reproduction et Médecine vétérinaire des exploitations, Chargé de cours ; Conseiller au sein du Conseil régional néerlandophone de l'Ordre des Vétérinaires et du Conseil supérieur de l'Ordre des Vétérinaires.

Membres du groupe de travail

Elke Abbeloos : Boehringer Ingelheim, Product and Technical Manager Cattle/Equine

Josy Arendt: Union Professionnelle Vétérinaire, vétérinaire

Patrick Butaye : Université de Gand, Faculté de Médecine vétérinaire, Département de Pathologie, Bactériologie et Maladies avicoles, Chargé de cours ; Centre d'Etudes et de Recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA), Chef du Département de Bactériologie générale

Renaat Debergh : Confédération belge de l'Industrie laitière (CBL), Administrateur délégué

Koen De Bleecker : Dierengezondheidszorg (DGZ) Vlaanderen, Chef d'équipe Santé des ruminants

Luc De Meulemeester : Melkcontrolecentrum (MCC)-Vlaanderen, Directeur

Patrick De Smedt : Cabinet vétérinaire Animal Care BVBA, Vétérinaire ; Président des Intérêts Vétérinaires – Dierenartsenbelangen (IV-DB) / Dierenartsen in de Voedselketen (DVK)

Christian Hanzen : Université de Liège (ULg), Faculté de Médecine vétérinaire, Département clinique des animaux de production (DCP), Thériogénologie des animaux de production

Geert Hoflack : MSD Animal Health, Conseiller technique Ruminants

Eddy Leloup : Milcobel cvba, Directeur de la Coopération, représentant de la Confédération belge de l'Industrie laitière (CBL)

André Leroy : Algemeen Boerensyndicaat (ABS), président provincial du Brabant flamand

Alain Masure : Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)

Pieter Passchyn : Vétérinaire, Vlaamse Dierenartsenvereniging (VDV), Animaux de rente

Wim Reybroeck : Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO), Département de Technologie et Alimentation, Chercheur senior

Marie-Laurence Semaille : Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), Conseiller au service d'étude

Ann Steenhuyse : Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing (VLAM) vzw, responsable de la Qualité Filière Lait (QFL)-Flandre

Leonard Theron : Université de Liège (ULg), Faculté de Médecine Vétérinaire, Département clinique des animaux de production (DCP), Thériogénologie des animaux de production

Mirjan Thys : Pfizer Animal Health SA - BU Cattle, Area Veterinary Manager Ruminants

Leen Vandaele : Instituut voor Landbouw- en Visserijonderzoek (ILVO), Unité Animaux – Elevage bovin

Guy Vandepoel : Service d'études du Boerenbond, Conseiller élevages bovins

Paul Vanhengel : Friesland Campina, Manager Milk Supply

Tom Vanholder : Elanco Animal Health Benelux, Consultant technique Bovins

Staff permanent de l'AMCRA

Dr. Evelyne De Graef, Coordinatrice

Isabelle Persoons, Collaboratrice administrative